

**Conseil de sécurité**

Distr. générale  
2 décembre 2013

Original : français

---

**Lettre datée du 26 novembre 2013, adressée au Président  
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent  
du Maroc auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Le Royaume du Maroc a organisé, les 13 et 14 novembre 2013 à Rabat, la deuxième Conférence ministérielle régionale sur la sécurité des frontières.

Cette importante réunion, qui a connu la participation des ministres et chefs de délégations représentant les États de l'Union du Maghreb arabe, de l'espace sahélo-saharien, des régions voisines et des partenaires régionaux et internationaux, a été couronnée par l'adoption de la Déclaration de Rabat (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(*Signé*) Mohammed **Loulichki**



**Annexe à la lettre datée du 26 novembre 2013 adressée  
au Président du Conseil de sécurité par le Représentant  
permanent du Maroc auprès de l'Organisation  
des Nations Unies**

[Original : arabe et français]

**Conférence ministérielle régionale sur la sécurité  
des frontières**

**Rabat, le 14 novembre 2013**

**Déclaration de Rabat**

Nous, ministres des affaires étrangères, ministres chargés de la sécurité et chefs de délégation des États du Maghreb arabe, de l'espace sahélo-saharien, des régions voisines et représentants des partenaires régionaux et internationaux, réunis à Rabat, le 14 novembre 2013, en vue de développer une vision et un cadre de concertation politique, et mettre en place des mécanismes de coopération opérationnelle, et pour assurer le suivi de la mise en œuvre du Plan d'action de Tripoli, adopté lors de la première Conférence ministérielle régionale sur la sécurité des frontières, tenue à Tripoli, les 11 et 12 mars 2012,

Conscients de l'aggravation des menaces terroristes et criminelles combinées aux activités des réseaux de criminalité internationale impliqués dans les trafics de drogues et d'armes, la traite des êtres humains et le trafic illicite de marchandises, dans le contexte régional, marqué par la multiplication des facteurs d'instabilité politique, de crise économique et de changements climatiques en plus de la faiblesse de la coopération régionale en matière de sécurité des frontières et de mise en valeur des espaces désertiques,

Convaincus que la sécurité des frontières dans cet espace nécessite la mise en œuvre d'une approche globale incluant les dimensions politique, socioéconomique, sécuritaire et législative, et favorisant une coopération agissante, solidaire et coordonnée sur la base du principe de la responsabilité partagée dans un environnement régional qui facilite l'échange des marchandises et la circulation des personnes,

Réitérant notre engagement à poursuivre notre soutien aux efforts des autorités libyennes dans l'achèvement de la transition politique en Libye par davantage de mobilisation pour assurer la stabilité du pays et pour la garantie de la sécurité de ses frontières, et soutenant les efforts de l'Union européenne et des Nations Unies dans ce domaine,

Exprimant notre volonté de partager nos expériences avec la Libye en matière de mise en place d'institutions démocratiques et d'établissement de l'état de droit et de renforcement des capacités civiles,

Réaffirmant notre soutien à une approche régionale permettant de relever les défis de la sécurité des frontières, à travers les stratégies des organisations internationales et régionales concernées et insistant sur l'importance de la complémentarité des stratégies, des voies et des initiatives ainsi que sur les stratégies de coopération bilatérale,

Soulignant la responsabilité de la communauté internationale à apporter son soutien à la Libye à tous les niveaux, notamment dans le domaine de la sécurité, pour une transition flexible de la révolution à l'État des institutions et du droit, du respect des droits de l'homme et des libertés,

Convenons de ce qui suit :

- Accélérer la constitution du Secrétariat prévu par le Plan d'action de Tripoli et la Déclaration de Rabat, à charge pour la Libye de préparer une proposition de structure de ce secrétariat à présenter à la réunion des membres qui se tiendra à Tripoli, dans un délai n'excédant pas deux mois à compter de l'adoption de la Déclaration de Rabat;
- Identifier et mettre en œuvre les projets prioritaires sur la sécurité des frontières, en prenant en compte toutes les stratégies et les initiatives pertinentes émanant des diverses entités des Nations Unies, des organisations internationales et régionales ainsi que tous les mécanismes de lutte contre le terrorisme et le crime transnational organisé;
- Créer un centre régional de formation et d'entraînement au profit des officiers en charge de la sécurité des frontières dans les États de la région, pour tirer profit des expertises d'autres pays et partenaires;
- Constituer des groupes de travail sectoriels dans les domaines de la sécurité, des renseignements, des douanes et de la justice pour des propositions dans ces domaines, avant la tenue de la prochaine conférence ministérielle;
- Renforcer l'échange, entre les États de la région, des informations relatives à la sécurité des frontières et la coordination en vue de faire face aux menaces identifiées par les groupes de travail sectoriels mentionnés dans le paragraphe précédent;
- Renforcer les capacités des États de la région en matière d'équipements et de technologies nouvelles à même de permettre de mieux sécuriser les frontières;
- Établir une coopération pour la lutte contre la falsification des documents, notamment les pièces d'identité, et la généralisation du système biométrique conformément aux normes internationales, qui prend en considération les besoins des États et l'impact négatif sur la sécurité dans la région;
- Préparer une liste de projets prioritaires liés au développement humain, adaptés aux besoins spécifiques des populations des zones frontalières afin d'assurer leur adhésion à l'amélioration de la sécurité des frontières en se basant sur les stratégies de coopération bilatérale, régionale et internationale;
- Mobiliser les ressources financières adéquates pour le soutien des projets et des actions de coopération bilatérale, régionale et interrégionale dans le domaine de la sécurité des frontières;
- Encourager et renforcer la coopération triangulaire pour faciliter le partage des expériences et des bonnes pratiques et pour optimiser les ressources disponibles;

- Saluer la proposition faite par la République arabe d'Égypte d'accueillir la troisième Conférence ministérielle au deuxième semestre 2014, en vue de renforcer le dialogue politique et sécuritaire et d'évaluer les projets réalisés dans la mise en œuvre des décisions adoptées.
-